

DEMI-PENSION – INFORMATIONS À CONSERVER

Année scolaire 2026-2027

La demi-pension est un service facultatif proposé aux familles qui fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- **INSCRIPTION**

L'inscription à la demi-pension est **valable pour l'année scolaire 2026-2027**.

Exceptionnellement, des changements de régimes peuvent être acceptés **sur demande écrite des responsables de l'élève**, par mail à : intendance.0730810j@ac-grenoble.fr, avant chaque changement de trimestre.

Attention : une fiche d'inscription à la restauration sera distribuée aux élèves lors de la rentrée. Elle devra être retournée complétée et signée au plus tard le vendredi 11 septembre, après avoir choisi l'un des régimes proposés en fonction de l'emploi du temps de votre enfant.

- **ANNULLATION REPAS**

Toute annulation doit être notifiée à la vie scolaire pour des raisons d'assurance et de responsabilité. Le repas annulé ne sera pas décompté du montant de la facture sauf en cas de motif d'absence prévu au règlement intérieur.

- **REPAS OCCASIONNEL**

Tout élève non inscrit et qui souhaite exceptionnellement prendre son repas au restaurant scolaire peut acheter des tickets repas auprès de l'intendance une semaine avant la date prévue.

Le tarif d'un repas exceptionnel est actuellement de **4€20**. A acheter par 5, soit 21€.

- **FACTURATION**

Les tarifs sont fixés par le Conseil départemental de la Savoie et les factures sont transmises par l'agence comptable chaque trimestre par courriel. Les modes de paiement acceptés sont :

- **Par chèque** établi à l'ordre de l'agent comptable du collège de Maistre,
- **En espèces** auprès du service intendance,
- **Par virement bancaire** sur le compte de l'établissement, en mentionnant le numéro de facture et le nom de l'élève. **IBAN FR7610071730000000100053845 BIC TRPUFRP1XXX**
- **En ligne par télépaiement** via le portail <https://teleservices.ac-grenoble.fr> (moyen de paiement à privilégier)

En cas de difficultés financières, vous pouvez prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du collège et solliciter l'aide du Fonds Social Collégien.

A titre **indicatif**, les tarifs **annuels** de demi-pension fixés par le Conseil Départemental pour l'année 2026 sont :

Forfait 4 jours :	441.60€	Forfait 3 jours :	378.00€	Forfait 2 jours :	302.40€
Forfait 1 jour :	151.20€				